

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Budget annexe Assainissement du Territoire Marseille Provence - Approbation de la révision de l'opération d'investissement, relative à la remise à niveau de la station d'épuration du Frioul à Marseille et de son affectation

L'opération de remise à niveau de la station d'épuration du Frioul a été approuvée par délibération du 20 juin 2019.

Une modification du montant de l'opération apparaît aujourd'hui nécessaire afin de tenir compte du surcoût de l'acheminement par bateau de l'ensemble des fournitures et des personnels durant toute la phase travaux. Ce surcoût n'avait pas été apprécié à sa juste valeur lors de l'estimation initiale du projet.

Par ailleurs, la présence d'espèces végétales protégées aux niveaux régional et national a été identifiée à l'intérieur du site et à ses abords immédiats. Des diagnostics et des compléments d'études ont été demandés. Des mesures de protection complémentaires vont devoir être mises en place.

Le projet consiste à remplacer la station d'épuration existante par une filière moderne et conforme à la réglementation ;

Il prévoit la mise en place d'une file de filtres plantés de roseaux, respectueuse de l'environnement, qui assurera la gestion des boues d'épuration et permettra des économies ultérieures en exploitation ;

L'étude de 2018 a évalué le montant de l'opération à 3 000 000,00 € HT. Une augmentation de 800 000 € HT par rapport à l'estimation initiale apparaît nécessaire.

Le financement est assuré par le budget annexe de l'assainissement du Territoire Marseille Provence de la Métropole.

mandats 2019 - 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
36 082 € HT	49 018 € HT	100 000 € HT	2 100 000 € HT	1 514 900 € HT

Enjeux pour la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Assurer la conformité des installations d'assainissement des eaux usées

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 16 décembre 2021

8775

■ Budget annexe Assainissement du Territoire Marseille Provence - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement, relative à la remise à niveau de la station d'épuration du Frioul à Marseille

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération de remise à niveau de la station d'épuration du Frioul a été approuvée par délibération du 20 juin 2019, DEA 014/6487/19/CM. Les études de conception ont été menées jusqu'en phase avant-projet. Une modification du montant de l'opération apparaît nécessaire afin de tenir compte du surcoût de l'acheminement par bateau de l'ensemble des fournitures et des personnels durant toute la phase travaux. Ce surcoût n'avait pas été apprécié à sa juste valeur lors de l'estimation initiale du projet. Par ailleurs, la présence d'espèces végétales protégées aux niveaux régional et national a été identifiée à l'intérieur du site et à ses abords immédiats. Des diagnostics et des compléments d'études ont été demandés. Des mesures de protection complémentaires vont devoir être mises en place.

L'opération d'investissement 2019104900, déconstruction et reconstruction station d'épuration du Frioul, d'un montant de 3 M€ HT inscrite au budget annexe Assainissement du Territoire Marseille Provence enregistrée dans l'autorisation de programme 191112AS du programme Assainissement de la Métropole doit être révisée pour un montant de 800 000 €HT.

Cette révision porte le montant de l'opération 2019104900 de 3 000 000 €HT à 3 800 000 €HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La délibération de création de l'opération DEA 014/6487/19/CM du 20 juin 2019 approuvant la création de l'opération de remise à niveau de la station d'épuration du Frioul ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'information du Conseil de Territoire Marseille Provence du 14 décembre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision et à l'affectation de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2019104900, « déconstruction et reconstruction station d'épuration du Frioul », pour un montant de 800 000€HT, portant ainsi le montant total de l'opération à 3 800 000 euros HT, rattachée au programme Assainissement Code AP 191112AS.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget annexe de l'assainissement du territoire Marseille Provence selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur 2019-2020 : 36 081,78 euros HT.

CP 2021 : 49 018,22 euros HT

CP 2022 : 100 000 euros HT

CP 2023 : 2 100 000 euros HT

CP 2024 : 1 514 900 euros HT

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence- Alpes- Côte-D'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Mer, Littoral,
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT